

## **STRUCTURE DES COURS**

### **DOMAINE DE LA MUSIQUE**

#### **Cours de base :**

##### **Formation instrumentale : instruments classiques (cours enfants)**

- **Préparatoire** : 1 année (P) à raison de 1 période/semaine à partir de l'âge de 6 ans.
- **Formation** : 5 années (F1,2,3,4,5) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 7 ans et qui sont inscrits ou ont satisfait au cours de base de *Formation musicale* (solfège) en filière de formation.
- **Qualification** : 5 années (Q1,2,3,4,5) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 11 ans ayant satisfait à la filière de formation du cours de base de *Formation musicale* et poursuivant ou ayant satisfait à ce cours de base en filière de qualification.
- **Transition** : 5 années (T1,2,3,4,5) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 11 ans et sur décision favorable du Conseil de Classe et d'admission. Les élèves suivent en outre le cours de base de *Formation musicale* (solfège) dans la filière de transition au moins jusqu'à la 3<sup>ème</sup> année de ce cours. A partir de la 3<sup>ème</sup> année de la formation instrumentale (T3), les élèves suivent également le cours complémentaire de *Musique de chambre*.

##### **Formation instrumentale : instruments classiques (cours adultes)**

- **Formation adultes** : 4 années (FA1, 2, 3, 4) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 14 ans et qui sont inscrits ou ont satisfait au cours de base de *Formation musicale adultes*.
- **Qualification adultes** : 4 années ((QA1, 2, 3, 4) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves ayant satisfait à la filière de formation du cours de base de *Formation musicale adultes* et poursuivant ou ayant satisfait à ce cours de base en filière de qualification adultes.

##### **Formation instrumentale jazz :**

- **Formation** : 5 années (F1, 2, 3, 4, 5) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 7 ans inscrits au cours de base de formation musicale ainsi qu'au cours de base de formation instrumentale à l'instrument classique correspondant.
- **Qualification** : 5 années (Q1, 2, 3, 4, 5) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible soit aux élèves à partir de l'âge de 12 ans et sur décision favorable du conseil de classe et d'admission, soit à partir de l'âge de 12 ans et ayant satisfait à la filière de formation de ce cours de base.
- **Transition** : 5 années à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 12 ans et sur décision favorable du conseil de classe. Pendant ces 5 années, les élèves fréquentent simultanément le cours complémentaire d'*Ensemble Jazz*. Dès la première année, les élèves fréquentent également le cours complémentaire de Formation générale Jazz pendant au moins deux années.

### **Formation vocale : Chant**

- **Formation enfants et adultes** : Idem formation instrumentale.
- **Qualification enfants et adultes** : Idem formation instrumentale.
- **Transition** : 5 années (T1, 2, 3, 4, 5) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 11 ans, sur avis favorable du conseil de classe et d'admission et ayant satisfait à la filière de formation du cours de base de *Formation musicale*. Ils doivent, en outre, remplir les conditions fixées pour accéder à la filière de transition du cours de base de *Formation musicale*, poursuivre leurs études de Formation musicale ou avoir satisfait à la filière de qualification de ce cours de base. Durant leur cycle d'études, les élèves fréquentent simultanément le cours complémentaire de *claviers* ou un autre cours de formation instrumentale de piano, clavecin ou orgue. A partir de la 3<sup>ème</sup> année, ils doivent également fréquenter le cours complémentaire de *Musique de chambre vocale* ou avoir fréquenté ce cours pendant 3 années.

### **Formation musicale: cours enfants.**

- **Formation** : 4 années (F1,2,3,4) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 7 ans.
- **Qualification** : 1 année (Q1) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 11 ans et ayant satisfait à la filière de formation de ce cours de base.

### **Formation musicale : cours adultes**

- **Formation adultes** : 2 années (FA1, FA2) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 14 ans.
- **Qualification adultes** : 2 années (QA1 et QA2 facultative) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 16 ans ayant satisfait à la filière de formation de ce cours de base.

### **Cours complémentaires :**

**Chant d'ensemble** : Accessible aux élèves à partir de l'âge de 7 ans.

**Histoire de la musique – Analyse** : Accessible aux élèves inscrits dans un cours de base ou ayant terminé leurs études de *Formation musicale* en filières de qualification ou de transition. Les élèves peuvent être dispensés de fréquenter les cours de base sur avis favorable du conseil de classe.

**Ecriture musicale – Analyse** : Idem cours complémentaire d'*Histoire de la musique et analyse*.

**Formation générale Jazz** : Accessible aux élèves inscrits à un cours de base de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz) ou dispensés de fréquenter ces cours sur avis favorable du conseil de classe et d'admission.

**Ensemble instrumental** : Accessible aux élèves inscrits à un cours de base ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale des filières de qualification ou de transition. Ils peuvent être dispensés de fréquenter le cours de base sur avis favorable du conseil de classe et d'admission.

**Ensemble Jazz** : Accessible aux élèves inscrits à un cours de base de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz) ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz) des filières de qualification ou de transition ou dispensés de suivre le cours de base de formation instrumentale ou vocale (classique ou jazz) sur avis favorable du conseil de classe et d'admission.

**Musique de chambre instrumentale** : Accessible aux élèves inscrits ou ayant terminé leurs études de formation instrumentale des filières de qualification ou de transition.

**Lecture à vue et transposition** : Idem Musique de chambre instrumentale.

**Musique de chambre vocale** : Accessible aux élèves inscrits depuis 4 ans au moins ou ayant satisfait au cours de *Formation vocale* des filières de qualification ou de transition.

**Art lyrique** : Idem Musique de chambre vocale.

**Improvisation** :

- **Cours enfants** : accessible aux élèves âgés de 5 ans au moins.

- **Cours adultes** : accessible aux élèves âgés de 14 ans au moins.

## **DOMAINE DES ARTS DE LA PAROLE ET DU THÉÂTRE**

### **Cours de base :**

#### **Diction – spécialité Eloquence**

- **Formation enfants** : 6 années (F1, 2, 3, 4, 5, 6) à raison de 1 ou 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 8 ans.
- **Formation adultes** : 2 années (FA1 et FA2) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 14 ans.
- **Qualification** : 5 années (Q1, 2, 3, 4, 5) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 13 ans et qui ont satisfait à au moins une année d'études dans la filière de formation de ce cours de base **ou** à deux années d'études dans la filière de formation du cours de base de *Formation pluridisciplinaire*. Durant leur cycle d'études, les élèves doivent fréquenter un autre cours du même domaine (complémentaire **ou** de base). Pour accéder à la 4<sup>ème</sup> année, les élèves doivent avoir satisfait à la **première année** du cours complémentaire de *Diction orthophonie théorique et pratique*.
- **Transition** : 5 années (T1, 2, 3, 4, 5) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 14 ans et sur avis favorable du conseil de classe et d'admission. Ils doivent également avoir satisfait à au moins une année d'études dans la filière de formation de ce cours de base **ou** à deux années d'études dans la filière de formation du cours de base de *Formation pluridisciplinaire*. Durant les trois premières années de leur cycle d'études, les élèves fréquentent un autre cours de base **et** un cours complémentaire du même domaine. Pour accéder à la 4<sup>ème</sup> année, les élèves doivent avoir satisfait **au cours** complémentaire de **Diction orthophonie théorique et pratique**.

#### **Déclamation – spécialité interprétation**

- **Formation enfants** : Idem Diction éloquence.
- **Formation adultes** : Idem Diction éloquence.
- **Qualification** : Idem Diction éloquence.
- **Transition** : Idem Diction éloquence.

#### **Art dramatique – spécialité interprétation**

- **Formation enfants** : Idem Diction éloquence
- **Formation adultes** : Idem Diction éloquence

- **Qualification** : Idem Diction-éloquence sauf que cette filière est accessible aux élèves à partir de l'âge de 16 ans. De plus, pour accéder à la 4<sup>ème</sup> année d'études, ils doivent avoir satisfait à la première année du cours complémentaire de *Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique* et, **en plus**, à au moins une année du cours de base de *Déclamation, spécialité interprétation* en filière de formation.
- **Transition** : Idem Diction-éloquence sauf que cette filière est accessible aux élèves à partir de l'âge de 15 ans. De plus, pour accéder à la 4<sup>ème</sup> année d'études, ils doivent avoir satisfait au cours complémentaire de *Diction, spécialité orthophonie théorique et pratique* **ainsi qu'au cours** de base de *Déclamation, spécialité interprétation* en filière de formation.

### **Formation pluridisciplinaire.**

- **Formation enfants**: Idem Diction-éloquence.
- **Formation adultes** : Idem Diction-éloquence.

### **Cours complémentaires :**

**Diction – spécialité Orthophonie théorique et pratique.** Accessible aux élèves à partir de l'âge de 12 ans. L'élève doit avoir satisfait à une année de ce cours pour pouvoir accéder à la 4<sup>ème</sup> année de Qualification ou de Transition des cours de base d'Art dramatique, de Diction-Eloquence et de Déclamation.

**Diction, Déclamation et Art dramatique – spécialité Ateliers d'applications créatives et techniques du spectacle.**

## **DOMAINE DE LA DANSE**

### **Cours de base :**

#### **Danse classique :**

- **Formation** : 5 années (F1, 2, 3, 4, 5) à raison de 1 période /semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 7 ans.
- **Qualification** : 7 années (Q1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 11 ans.

#### **Danse contemporaine :**

- **Formation** : 5 années (F1, 2, 3, 4, 5) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 7 ans.

- **Qualification** : 7 années (Q1, 2, 3, 4, 5, 6, 7) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 11 ans. Les élèves ayant terminé la filière de transition d'un autre cours de base peuvent être admis en 4<sup>ème</sup> année de qualification.

## **DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES, VISUELS ET DE L'ESPACE**

### **Cours de base :**

#### **Formation pluridisciplinaire :**

- **Préparatoire :**
  - **Atelier A1** : 3 années (A11, A12, A13) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves de 6 à 8 ans.
  - **Atelier A2** : 3 années (A21, A22, A23) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves de 9 à 11 ans.
  - **Atelier A3** : 3 années (A31, A32, A33) à raison de 2 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 12 ans.
- **Formation :**
  - **Atelier B1** : 3 années (B11, B12, B13) à raison de 3 périodes /semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 15 ans ayant satisfait au cours de base de *Formation pluridisciplinaire* de l'Atelier A3 de la filière préparatoire ou sur avis favorable du conseil de classe et d'admission.
  - **Atelier B2** : 3 années (B21, B22, B23) à raison de 3 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 15 ans ayant satisfait au cours base de *Formation pluridisciplinaire* de l'Atelier A3 de la filière préparatoire ou sur avis favorable du conseil de classe et d'admission.
  - Les ateliers **B1** et **B2** ne sont pas consécutifs et peuvent être fusionnés en un seul atelier **B**.

#### **Diverses spécialités (Peinture, Dessin, Sculpture, Arts monumentaux, Céramique, Communication visuelle, Bande dessinée):**

- **Qualification (C1)**: 3 années (C11, C12, C13) à raison de 4 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 16 ans ayant satisfait au cours de base de *Formation pluridisciplinaire* de la filière de formation **et** sur avis favorable du conseil de classe et d'admission.
- **Transition courte (C2)** : 3 années (C21, C22, C23) à raison de 8 périodes/semaine. Accessible aux élèves à partir de l'âge de 18 ans ayant satisfait au cours de base de

Formation pluridisciplinaire de la filière de formation **ou** sur avis favorable du conseil de classe et d'admission. Durant ces 3 années, les élèves doivent fréquenter le cours complémentaire *d'Histoire de l'art et Analyse esthétique* à raison de **1** période/semaine.

- **Transition longue** : 3 années (C31, C32, C33) à raison de 8 périodes/semaine. Durant ces 3 années, les élèves doivent fréquenter le cours complémentaire *d'Histoire de l'art et Analyse esthétique* à raison de **2** périodes/semaine. Ces trois années font suite aux trois années de la filière de transition courte.

### **Cours complémentaire :**

**Histoire de l'art et Analyse esthétique** : 3 années à raison de 3 périodes/semaine. Accessible aux élèves inscrits dans les cours de base en filière de qualification ou de transition et sur avis favorable du conseil de classe et d'admission aux élèves inscrits au cours de base de *Formation pluridisciplinaire* dans la filière de formation. Les élèves inscrits dans la filière de transition courte (C2) des cours de base doivent suivre **1** période/semaine de ce cours complémentaire. Ceux qui sont inscrits dans la filière de transition longue des cours de base (C3) doivent suivre **2** périodes/semaine de ce cours complémentaire.

=====